

APPEL A PROJETS ARC 2012 Session de printemps

AIDES INDIVIDUELLES JEUNES CHERCHEURS

Date limite de saisie en ligne :

Lundi 27 février 2012 avant minuit

<http://www.recherche-cancer.net/gap/>

SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs	2
2. Conditions générales et éligibilité	3
Aide en 2e année de master (M2R)	3
Aide doctorale (DOC)	3
Séjour à l'étranger (SAE)	5
3. Sélection des projets	6
Critères de sélection.....	6
Procédure de sélection	6
4. Conditions d'application	6
Règle de cumul	6
Changement de situation administrative ou/et de thématique.....	6
Evaluation des projets financés	6
Règles de communication	6
5. Candidature	7
Calendrier.....	7
Modalités de soumission	7
ANNEXE : ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE CANDIDATURE	8

1. Contexte et objectifs

Chaque année, dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche en cancérologie, le Conseil d'Administration de l'ARC finance, sur proposition du Conseil Scientifique et après expertise, des projets présentés par la communauté scientifique. Les projets, issus de tous les domaines de la recherche et de toutes les disciplines participant à la lutte contre le cancer, sont examinés.

Le présent appel à projets « Aides Individuelles Jeunes Chercheurs » a pour objectif de soutenir les jeunes chercheurs à différents niveaux de leur cursus (interne en 2^e année de master, Doctorant et Post-doctorant).

Compte tenu du nombre très important de dossiers qui parviennent à l'ARC, les priorités suivantes dans le soutien à la formation des jeunes chercheurs ont été établies par les Instances de l'ARC :

- Pour les aides individuelles en 2^e année de Master recherche, l'ARC soutient les étudiants de profil médical (interne ou ancien interne).
- Pour les aides individuelles doctorales, l'ARC soutient :
 - les étudiants de profil médical dès la 1^{ère} année de thèse
 - les étudiants de profil médical ou scientifique en 4^e année de thèse, éventuellement en 3^{ème} année.
- Les aides post-doctorales et les séjours à l'étranger seront examinés dans un cadre particulièrement compétitif ; Les aides au retour ou pour l'installation en France seront considérées en priorité. Pour les séjours à l'étranger, les candidatures de médecins ou de pharmaciens seront considérées en priorité.
- Les demandes de financements émanant de la même équipe feront l'objet d'un arbitrage particulier.

NOUVELLE DISPOSITION

***Contrairement aux années précédentes,
les aides en seconde année de Master et en première année de thèse ne seront pas incluses
dans l'appel à projets Aides Individuelles Jeunes Chercheurs de l'automne 2012.***

2. Conditions générales et éligibilité

Aide en 2e année de master (M2R)

Cette aide individuelle est destinée à soutenir votre projet de recherche pour la préparation du diplôme Master Recherche 2^{ème} année.

Profil requis : Interne ou ancien interne en médecine ou en pharmacie

Critères d'éligibilité :

- Inscription dans une université française.
- Laboratoire d'accueil situé en France¹.
- Le candidat s'engage à se consacrer pleinement et **exclusivement** à son projet de recherche pendant toute la durée du financement de l'ARC.

Durée de financement : 6 ou 12 mois, non renouvelable

Modalités de financement :

- Contrat à durée déterminée (CDD à temps plein).
- Employeur : Université d'inscription ou de rattachement, sous réserve de son acceptation. Le salaire brut et les cotisations patronales sont à la charge de l'ARC par convention avec l'organisme employeur.
- Prise d'effet, sous réserve d'accord de l'employeur : entre le 1^{er} octobre 2012 et le 1^{er} janvier 2013.
- Montant du salaire brut mensuel (base allocation de recherche du Ministère au 1^{er} juillet 2010) : 1684,93 €.

Aide doctorale (DOC)

Cette aide individuelle est destinée à soutenir votre projet de recherche pour la préparation d'un doctorat d'université.

Profil requis :

Doctorant demandant le soutien pour la 3^e ou pour la 4^e année de thèse d'université.

Exception : Le doctorant justifiant d'un profil médical (médecin, pharmacien, vétérinaire, interne en médecine ou interne en pharmacie) peut demander le soutien dès la 1^e année de thèse d'université.

Critères d'éligibilité :

- Inscription dans une université française.
- Laboratoire d'accueil situé en France
- Le candidat s'engage à se consacrer pleinement et **exclusivement**² à son projet de recherche pendant toute la durée du financement de l'ARC.

Durée de financement :

- 24 mois pour le soutien dès la 1^{ère} année de thèse (profil médical uniquement)
- 12 mois complémentaires soumis à l'obtention des dérogations hospitalo-universitaires indispensables et à l'évaluation d'un rapport d'activité des 24 premiers mois, qui sera envoyé à l'ARC au plus tard 21 mois après la date du début du contrat.
- 12 mois pour le soutien en 3^e année de thèse
- 6 ou 12 mois pour le soutien en 4^e année de thèse

Modalités de financement :

- Contrat à durée déterminée (CDD à temps plein).
- Employeur : Université d'inscription ou de rattachement, sous réserve de son acceptation. Le salaire brut et les cotisations patronales sont à la charge de l'ARC par convention avec l'organisme employeur.
- Prise d'effet : entre le 1^{er} octobre 2012 et le 1^{er} janvier 2013.
- Montant du salaire brut mensuel (base allocation de recherche du Ministère au 1^{er} juillet 2010) : 1684,93 €.

¹ Les demandes d'aide en 2^{ème} année de Master pour lesquelles le laboratoire d'accueil est situé à l'étranger sont à effectuer dans la rubrique « Séjour à l'Étranger » (SAE)

² NB : le décret du 23 avril 2009 relatif au contrat doctoral autorise le cumul d'un CDD temps plein de recherche avec des vacances pour monitorat ou conseil.

Aide post-doctorale en France (PDF)

Cette aide individuelle est destinée à soutenir votre projet de recherche dans un laboratoire situé en France dans l'attente d'un recrutement dans le secteur public ou privé.

Profil requis, à la date de prise d'effet du financement de l'ARC :

Candidat titulaire d'un doctorat d'université ou PhD ou diplôme équivalent.

Critères d'éligibilité :

- Laboratoire d'accueil situé en France
- Critères de mobilité par rapport au travail de doctorat :
 - **Le changement de lieu géographique est obligatoire**
 - **Une évolution thématique est recommandée** : interface avec une autre discipline (bio-informatique, chimie, etc.) ou transversalité vers une recherche plus appliquée ou changement thématique complet

1^{er} POST-DOC (à l'issue de la soutenance de thèse) :

- Laboratoire d'origine situé en France ou à l'étranger
- Dépôt de candidature au plus tard dans les 12 mois suivant la date de soutenance de thèse ET au plus tard 12 mois après la date d'arrivée dans le laboratoire d'accueil.

NB : Il est demandé au candidat d'avoir au moins une publication en 1^{er} auteur acceptée ou en révision.

2^e POST-DOC (aide au retour en France ou aide pour l'installation en France) :

- Laboratoire d'origine situé obligatoirement à l'étranger
- Durée du 1^{er} stage post-doctoral effectué dans le laboratoire d'origine à l'étranger : au moins 24 mois au moment de la prise d'effet du financement
- Dépôt de candidature au plus tard 12 mois après la date d'arrivée dans le laboratoire d'accueil.

Durée de financement :

- En 1^{er} post-doc : 36 mois.

NB : Pour les candidats justifiant par ailleurs d'un profil médical, la durée demandée peut être ramenée à 24 mois ou à 12 mois.

- En 2^e post-doc: 24 mois, non renouvelable.

Modalités de financement :

- Contrat à durée déterminée (CDD à temps plein).
- Employeur : organisme en charge de la gestion du personnel du laboratoire d'accueil (CNRS, INSERM, Université, etc.), sous réserve de son acceptation notamment dans le cadre du cumul limité du nombre d'années en CDD. Le salaire brut et les cotisations patronales sont à la charge de l'ARC par convention avec l'organisme employeur.
- Prise d'effet : entre le 1^{er} octobre 2012 et le 1^{er} mars 2013.
- Montant du salaire brut mensuel :
 - 2500 € en 1^{er} post-doc (moins de 2 ans d'expérience entre la date du doctorat et la date de début du financement de l'ARC)
 - 2800 € en 2^e post-doc (plus de 2 ans d'expérience entre la date du doctorat et la date de début du financement de l'ARC).

Séjour à l'étranger (SAE)

Cette aide individuelle est destinée à soutenir votre projet de recherche pour un complément de formation dans un laboratoire situé à l'étranger.

Profil requis, à la date de prise d'effet du financement de l'ARC :

Candidat titulaire d'un doctorat d'université, ou PhD, ou titulaire d'un doctorat en médecine (MD), ou en pharmacie, ou en médecine vétérinaire, ou interne/ancien interne en médecine ou en pharmacie, ou titulaire d'un diplôme équivalent.

NOUVELLE DISPOSITION

Les instances scientifiques examineront avec la plus grande attention :

- 1 – les raisons pour lesquelles le laboratoire d'accueil ne peut assumer le financement du post-doctorant.*
- 2 – la plus-value du laboratoire choisi*
- 3 – la façon dont le candidat envisage d'intégrer cette expérience à son retour en France*

Et considèreront en priorité la candidature des médecins ou pharmaciens.

Critères d'éligibilité :

- Laboratoire d'origine situé en France.
- Financement demandé pour la 1^{ère} année de séjour dans un laboratoire situé à l'étranger.

Durée du financement : 6 ou 12 mois, non renouvelable.

Modalités de financement :

- Indemnité forfaitaire versée par l'ARC en une seule fois en début de séjour.
- Prise d'effet : entre le 1^{er} octobre 2012 et le 1^{er} mars 2013.
- Montant de l'indemnité : 15 000 € pour 6 mois ; 30 000 € pour 12 mois.

3. Sélection des projets

Critères de sélection

La sélection des dossiers est fondée sur l'ensemble des critères suivants :

- Respect des critères d'éligibilités
- Le demandeur : formation et diplômes, publications, plan de carrière.
- Le laboratoire d'accueil : environnement scientifique, publications, notoriété, savoir-faire en cancérologie.
- Le positionnement du projet : pertinence scientifique, pertinence en cancérologie, caractère innovant.
- Le contenu du projet : qualité du plan de travail, qualité rédactionnelle, maîtrise du sujet et des concepts, adéquation de la méthodologie choisie.
- La cohérence du projet : faisabilité technique, faisabilité dans les délais impartis, objectifs réalistes.

Les projets de chimie (synthèse, pharmacochimie, etc.) seront pris en considération à la condition exclusive qu'ils soient fondés sur des concepts biologiques originaux et qu'ils conduisent à de nouveaux outils pharmacologiques et/ou à de nouveaux candidats médicaments.

Les projets impliquant des approches de mathématiques, de physique ou d'informatique devront avoir pour objectif la résolution de problèmes en cancérologie et cet objectif devra être clairement exposé et dûment documenté.

Procédure de sélection

Les dossiers de candidature (cf éléments constitutifs en annexe) sont soumis aux commissions scientifiques compétentes. Après expertise et classement, les dossiers sont revus en au Conseil Scientifique et la liste résultante est proposée au Conseil d'Administration de l'ARC pour décision de financement.

Tout dossier de candidature est expertisé en respectant l'accord de confidentialité et la procédure de conflit d'intérêts établis par l'ARC.

4. Conditions d'application

Règle de cumul

Les aides individuelles de l'ARC ne sont pas cumulables avec des financements d'autres organismes. Les candidats ayant formulé des demandes auprès de plusieurs organismes pour la même période doivent, en cas d'obtention, faire connaître le plus rapidement possible leur choix à l'ARC. Si le choix ne se porte pas sur l'ARC, le financement ne peut être reporté. Toute candidature ultérieure fera l'objet d'un dossier de candidature à constituer et à présenter de nouveau suivant le calendrier fixé par l'ARC.

Changement de situation administrative ou/et de thématique

Si la soutenance de thèse d'université (pour les doctorants) ou le recrutement dans un organisme (pour les post-doctorants) intervient pendant la période de versement du financement, il appartient au candidat de le notifier par écrit à l'ARC. D'une manière générale, tout changement de situation administrative ou/et de thématique sera notifié à l'ARC.

Evaluation des projets financés

Au terme de la période de financement, dans un délai de 2 mois, un rapport d'activité sera envoyé à l'ARC. Les publications et communications issues du projet devront être jointes à ce rapport. La réception de ce rapport d'activité conditionne la recevabilité de toute demande ultérieure d'aide individuelle.

Règles de communication

Toute communication écrite (mémoire, poster, publication, ...) ou orale (séminaire, congrès, ...) concernant les résultats du projet de recherche financé devra **obligatoirement** mentionner la participation financière de l'ARC, selon les dispositions générales en cas de financement. Le « résumé grand public » est **essentiel** pour que le grand public qui participe au financement des projets soit informé des avancées actuelles de la recherche en cancérologie. Il pourra être utilisé par l'ARC dans des actions de communication visant les donateurs, les adhérents et le grand public en général.

5. Candidature

Calendrier

16 janvier 2012	Lancement de l'appel à projets
27 février 2012	Clôture de l'appel à projets
19 juin 2012	Réunion du Conseil d'Administration
Début juillet 2012	Notification par e-mail des résultats aux candidats
Automne 2012	Mise en place des financements

Modalités de soumission

Les dossiers de candidature devront être établis suivant la présente notice.

► <http://www.recherche-cancer.net/financements/aides-individuelles-jeunes-chercheurs>

SAISIE EN LIGNE :

► <http://www.recherche-cancer.net/gap/>

Suivre les instructions. Pour information : le candidat peut revenir autant de fois qu'il le souhaite sur son dossier de candidature **jusqu'à la date de clôture de la session.**

Le dossier de candidature ne sera pas enregistré tant qu'il n'est pas validé par le candidat. Attention, une fois validé, le dossier ne peut plus être modifié.

A la validation du dossier en ligne, un accusé de réception généré par le système d'information sera adressé au candidat. Seul le dossier saisi sur internet aura valeur de candidature.

Aucune impression papier du dossier ne sera demandée par courrier pour valider la candidature.

Le dossier validé en ligne n'autorise pas d'actualisation. Cependant, toute modification intervenant après la date de clôture est à adresser par e-mail à : ai@arc-cancer.net

Préciser en objet de votre message : « complément dossier NOM Prénom »

Modifications attendues par e-mail :

- Mise à jour de publications, concernant exclusivement l'évolution des publications, acceptées en ou révision favorable (joindre lettre de l'éditeur et accusé de réception).
- Changement de situation administrative (obtention d'un financement concomitant d'un autre organisme caritatif, retrait de candidature, etc)

Pour toute information complémentaire :

ai@arc-cancer.net

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER (ARC)
Direction de l'Action Scientifique
94803 VILLEJUIF CEDEX

ANNEXE : ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier peut être présenté en anglais. Seul le titre et la fiche résumé « grand public » doivent impérativement être en français.

NB : Le nombre de caractères indiqués ci-dessous est un nombre maximum, espaces compris

Certaines informations peuvent varier en fonction du type d'aide individuelle.

Concernant le candidat

- Curriculum vitae complet (5 000 caractères)
- Lettre de motivation du candidat exposant les raisons du choix du laboratoire d'accueil (3 000 caractères)
- Liste des publications (1 600 caractères). En chronologie inverse ; au format Medline* ; nom du candidat souligné ; titre développé.
NB : Pour les publications en révision ou sous presse, joindre la copie de la lettre de l'éditeur et l'abstract correspondant. A défaut de publications, le candidat (M2 ou DOC) est autorisé à présenter les publications soumises ; dans ce cas, joindre l'abstract envoyé à l'éditeur et l'accusé de réception.
Pour une candidature en 1^{er} post-doc, justifier d'au moins une publication en 1^{er} auteur acceptée ou en révision.
- Perspectives de carrière envisagées par le candidat [PDF et SAE] (3 000 caractères)
- Rapport d'activité (si vous avez déjà bénéficié d'un financement de l'ARC) : Objectifs du projet (1 300 caractères), Réalisation de ces objectifs (3 000 caractères), publications (2 000 caractères), Autres communications liées au projet (500 caractères)

Concernant le projet de recherche du candidat (écrit par le candidat, le cas échéant en anglais)

- Résumé du projet de recherche (contexte et hypothèse, méthodologie, descriptif, résultats attendus, etc.) (1 200 caractères)
- Description des travaux envisagés (hypothèses, méthodologie, résultats attendus, bibliographie), en mettant en évidence le contexte scientifique, les enjeux, la pertinence en cancérologie, l'aspect innovant et la faisabilité du projet (10 000 caractères)
Si ce texte nécessite des illustrations veuillez les agréger en un seul fichier image et les télécharger comme indiqué dans le formulaire de saisie en ligne.
- Échéancier précisant par semestre les étapes clés et les résultats attendus (5 000 caractères)
- Fiche résumé « grand public » (texte de vulgarisation scientifique accessible au grand public à rédiger impérativement en français) : Contexte de la recherche (2 000 caractères), Résumé de la recherche (1 200 caractères), Enjeux en matière de cancérologie et de santé publique (500 caractères).
- Pour les projets de recherche clinique, joindre l'avis du Comité de Protection des Personnes (CPP) [sauf SAE]

Concernant le laboratoire

Laboratoire d'accueil

- Lettre d'acceptation motivée du directeur du laboratoire d'accueil signée par le directeur du laboratoire d'accueil
- Lettre de recommandation du responsable direct du candidat dans le laboratoire d'accueil signée par le responsable direct du candidat dans le laboratoire d'accueil [M2 et DOC]
- Lettre de recommandation du responsable scientifique de l'équipe du laboratoire d'accueil signée par le responsable scientifique de l'équipe du laboratoire d'accueil [PDF et SAE]
- Liste des publications majeures de l'équipe du laboratoire d'accueil au cours des 5 dernières années (10 000 caractères). En chronologie inverse ; au format Medline* ; nom du candidat souligné ; titre développé
- Bref curriculum vitae et liste des publications majeures au cours de 5 dernières années du responsable direct du candidat dans le laboratoire d'accueil [M2 et DOC] (10 000 caractères)
- Organigramme succinct, sous forme de liste, du laboratoire d'accueil permettant de situer l'environnement scientifique du candidat ; préciser noms et qualités (enseignants-chercheurs, etc.) (5 000 caractères)
- Pour les équipes présentant plusieurs dossiers de candidature dans le cadre du présent appel à projets, joindre la liste de tous les candidats, en distinguant ceux qui rejoignent l'équipe et ceux qui la quittent (nom, prénom, type d'aide demandée et intitulé du projet de recherche) (5 000 caractères)

Laboratoire d'origine (si pertinent)

- Lettre de recommandation du directeur et/ou responsable scientifique du laboratoire d'origine signée par le directeur et/ou responsable scientifique (PDF et SAE)
- Liste des publications majeures de l'équipe du laboratoire d'origine au cours des 5 dernières années [uniquement PDF 2e Post-doctorat et SAE] (10 000 caractères)

* Il s'agit du format le plus couramment utilisé lors des consultations de la base de données Medline. Pour Pubmed c'est le format «summary» (tous les auteurs, titre, journal, année, volume, pages).